

# MUSCULATION & FITNESS

## ASPTT STRASBOURG

Centre Sportif Ouest – 6 Chemin Long – 67200 STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN Tel : 03 88 10 03 20

### TARIFS SAISON 24-25

**Tarifs valables pour une saison sportive:  
du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025**

	LOISIRS Individuel				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
L'année / 12 mois	20,0	20,0	8,0	177,0	<b>225,0</b>	L'année / 12 mois
Le semestre / 6 mois	20,0	20,0	8,0	102,0	<b>150,0</b>	Le semestre / 6 mois
Le trimestre	20,0	20,0	8,0	52,0	<b>100,0</b>	Le trimestre
Adhérents autres sections / l'année				140,0	<b>140,0</b>	Adhérents autres sections / l'année
Sportifs inscrits sur Liste Haut-Niveau	20,0	20,0	8,0	127,0	<b>175,0</b>	Sportifs inscrits sur Liste Haut-Niveau
Sport santé sur ordonnance	20,0	20,0	8,0	129,0	<b>185,0</b>	Sport santé sur ordonnance

	LOISIRS Couple + Famille				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
Couple/DUO (même adresse) l'année par personne	20,0	20,0	8,0	152,0	<b>200,0</b>	Couple/DUO (même adresse) l'année par personne

	uniquement COURS COLLECTIFS FITNESS				TOTAL	
	Cotisation Statutaire	Licence Fédérale	Licence Fed ASPTT	P.O.A.S. Section		
<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / un créneau	20,0	20,0	8,0	162,0	<b>210,0</b>	<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / un créneau
<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / deux créneaux	20,0	20,0	8,0	232,0	<b>280,0</b>	<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / deux créneaux
<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / trois créneaux	20,0	20,0	8,0	262,0	<b>310,0</b>	<b>COURS COLLECTIFS</b> l'année par personne / trois créneaux

**Les adhésions de type loisirs donnent accès à tout à l'activité musculation et cours collectifs.**

Licences et Cotisation statutaire ne sont perçues qu'une seule fois par saison sportive.

La licence/assurance FFHM est valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

**Un certificat médical d'aptitude est exigé à l'inscription pour la délivrance des licences / assurance.**

**Payements échelonnés possible, pour le semestre et l'année:**

- uniquement par chèques , tous les chèques sont à déposer avec le bulletin d'inscription; - le premier avec un minimum de 75 euros est encaissable immédiatement;
- le(s) suivant(s) de 75 euros à trente jours d'intervalle pour un paiement en 2 x du semestre ou en 3 x à l'année

#### REMARQUES

payement des cotisations uniquement en espèces ou par chèques ou chèques vacances  
pas de frais d'inscription en supplément des tarifs mentionnés ci-dessus  
pas de système de prélèvements mensuels.